

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES

QU'une demande en dérogation mineure a été présentée par :

- Sylvie Deschênes, pour 6570 boulevard Sainte-Anne # 302, lot 6 008 077, L'Ange-Gardien et que cette demande en dérogation mineure consiste à permettre un empiètement du stationnement en façade du bâtiment supérieur à celui prescrite par le règlement de zonage;
- Gisèle Gadbois, pour le 6003-6005 avenue Royale, lot 4 439 812, L'Ange-Gardien et que cette demande en dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation d'un garage isolé en cour avant, ce qui proscrite par le règlement de zonage;
- Alexandre Lajoie, requérant pour Simon Gariépy, pour le lot 4 440 328, L'Ange-Gardien et que cette demande en dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation d'un bâtiment avec une marge de recule avant inférieur à celle prescrite par le règlement de zonage;

QUE ces demandes soient prises en considération par le comité consultatif d'urbanisme en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

QUE ces demandes seront donc étudiées lors de la prochaine session du Conseil, qui se tiendra lundi le 2 juillet 2019 à 20h, à la salle la Mairie ;

QU'à cette session, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes et, par la suite, le Conseil rendra sa décision.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 18^{ième} jour de juin deux mille dix-neuf.

Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale